

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 JUIN 2025

Date de convocation

27/05/2025

L'an 2025, le 3 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian CHASSARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 11

Présents : Ludovic BOLMONT, Christian CHASSARD, Dominique FARQUE, Véronique GRANDJEAN, Colette HENRY, Noëlle LABREUCHE, Cédric LECLERC, Charles SAUNOIS.

Absents excusés et représentés : Claude BAZZI a donné pouvoir à Noëlle LABREUCHE, Guy DAUDEY a donné pouvoir à Dominique FARQUE, Robert RONDEY a donné pouvoir à Colette HENRY.

Absents non excusés : Stéphanie CHARTON, Marion MELINE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Noëlle LABREUCHE comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 mai 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 22 mai 2025.

➤ **Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal**

N° 604 : Pose de bordures de trottoirs et de caniveaux route du Hays - Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de pose de bordures de trottoirs et de caniveaux route du Hays.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 14 890.00 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEUR	TAUX	TTS OU PLAFOND	MONTANT
Département	9.13 % (10 €/ml)		1 360.00 €
Commune	90.87 %		13 530.00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------	-----------	------------	----------------

N° 605 : Réhabilitation du logement 40 A rue Marquiset - Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation du logement communal sis 40 A rue Marquiset.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 8 492.66 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEUR	TAUX	TTS OU PLAFOND	MONTANT
Communauté de Communes	40 %	65 %	3 397.06 €
Département	10 %	50 000 €	849.27 €
DSIL	30 %		2 547.80 €
Commune	20 %		1 698.53 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------	-----------	------------	----------------

N° 606 : Réhabilitation du logement 42 rue Marquiset - Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation du logement communal sis 42 rue Marquiset.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 36 171.20 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEUR	TAUX	TTS OU PLAFOND	MONTANT
Communauté de Communes	35 %	65 %	12 659.92 €
DSIL (Thermique)	20 %		7 234.24 €
Département	10 %	50 000 €	3 617.12 €
Commune	35 %		12 659.92 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------	------------------	-------------------	-----------------------

N° 607 : Réaménagement d'une classe de l'école primaire - Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réaménagement d'une classe de l'école primaire.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 39 494.52 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEUR	TAUX	TTS OU PLAFOND	MONTANT
Communauté de Communes	20 %	65 %	7 898.90 €
Département	25 %	30 000 €	7 500 €
DETR	30 %		11 848.36 €
Commune	31.01 %		12 247.26 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------	------------------	-------------------	-----------------------

N° 608 : Mise à disposition d'un agent du SIED 70 dans le cadre d'une valorisation des Certificats d'Economie d'Energies (CEE) : signature de deux conventions

Monsieur le Maire souhaite mener une réflexion concernant la valorisation et vente des CEE dans le cadre d'une rénovation de son patrimoine communal.

Ainsi, il informe le Conseil municipal que le SIED 70 propose à l'ensemble des collectivités du territoire la mise à disposition d'un service spécialisé dans le domaine énergétique. Cet accompagnement permettra, entre autres, de valoriser, vendre et rétrocéder les CEE pour le compte de la collectivité.

M. le Maire indique que la prestation comprend une analyse des devis/factures de travaux énergétiques, d'un contrôle si nécessaire des travaux valorisables, de valoriser les CEE sur la plateforme EMMY, de vendre les CEE au plus offrant et rétrocéder le montant de la valorisation à la collectivité.

M. le Maire précise que le coût de la mise à disposition n'excédera pas 25% du montant rétrocédé à la collectivité. La contribution sera réclamée à la collectivité au terme de la rétrocession des CEE.

➤ **Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE l'adhésion de la collectivité à la convention de valorisation des CEE du SIED 70,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la « convention de mutualisation des CEE issus d'opération réalisées sur le patrimoine des collectivités » du SIED 70,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------	------------------	-------------------	-----------------------

N° 609 : Signature d'une convention de servitude – Lieu-dit les Baraques Chardin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-9 et suivants ;

VU le projet de convention de servitude entre la commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL et Monsieur et Madame AUBRY Denis domiciliés 13 route du Hays – Lieu-dit les Baraques Chardin 70800 FONTAINE-LES-LUXEUIL portant sur un droit de passage du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur les parcelles section D n° 104 et n° 105 lieu-dit les Baraques Chardin dont ils sont propriétaires ;

CONSIDERANT que cette servitude est nécessaire pour la gestion des eaux pluviales de chaussée dans le cadre de l'aménagement de la route du Hays sur la commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL, traitée par la mise en place de grilles avaloir et d'un collecteur PVC ;

CONSIDERANT que cette opération ne remet pas en cause l'intégrité du domaine communal et qu'elle présente un intérêt pour la collectivité,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention de servitude jointe en annexe,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------	------------------	-------------------	-----------------------

N° 610 : Signature d'une convention de servitude – Lieu-dit Curtille Charmille

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-9 et suivants ;

VU la signature de la convention de servitude en date du 20 juin 2024 avec Monsieur Lucien PERRIN domicilié 15 route de Fougerolles 70800 FONTAINE-LES-LUXEUIL et Monsieur Jean-Paul PERRIN domicilié 12 route de Fougerolles 70800 FONTAINE-LES-LUXEUIL portant sur un droit de passage du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section B n° 1669 lieu-dit Curtille Charmille dont ils sont propriétaires ;

CONSIDERANT que cette servitude est nécessaire pour la gestion des eaux pluviales de chaussée dans le cadre de l'aménagement de la rue du Tyrol sur la commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL, traitée par la mise en place de grilles avaloir et d'un collecteur PVC ;

CONSIDERANT que cette opération ne remet pas en cause l'intégrité du domaine communal et qu'elle présente un intérêt pour la collectivité,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en application les termes de la convention de servitude signée le 20 juin 2024 avec Messieurs Lucien et Jean-Paul PERRIN.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------	------------------	-------------------	-----------------------

N° 611 : Construction d'un terrain multisports : demande de subventions (délibération complémentaire)

VU la délibération n° 601 du 22 mai 2025 relative à la demande de subventions pour le projet de construction d'un terrain multisports approuvée par le Conseil municipal ;

VU l'approbation du plan de financement du projet de construction d'un terrain multisports présenté dans ladite délibération,

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'ajouter que, dans le cadre de la procédure et des conditions d'attribution de subventions, la commune, en tant que bénéficiaire de la subvention, s'engage à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges environnants pour la pratique de l'EPS.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à mettre le terrain multisports à la disposition des élèves des collèges environnants pour la pratique de l'EPS, prioritairement et gratuitement.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

Votes : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La séance est levée à 21h15.

Visé le 11 septembre 2025 à FONTAINE-LES-LUXEUIL.

**La secrétaire de séance,
Noëlle LABREUCHE**



**Le Maire,
Christian CHASSARD**

